



Québec, le 1er mai 2014

Monsieur Vincent Géricitano
ADR-TV
6555, boul. Métropolitain Est, suite 401
Montréal (Québec) H1P 3H3

Monsieur,

L'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale tient à manifester un appui concret aux démarches de la chaîne *Avis de recherche* (ADR) auprès du CRTC pour le renouvellement de la licence qui le qualifie pour le service de base obligatoire destinés aux abonnés du câble et du satellite.

Depuis 2011, notre Association est reconnue Agence Pair – Québec 03 par le Ministère de la Famille et des aînés du Québec. A ce titre, nous offrons gratuitement un service d'appel matinal de sécurité à tous les abonnés. Ce service contribue à rassurer tant les personnes en perte d'autonomie ou malades que leurs proches.

Si nous tenons à appuyer aujourd'hui la chaîne ADR, c'est que nous avons été à même de constater qu'elle pouvait faire de grandes choses avec des moyens même limités. Nous en avons été témoins le 15 février dernier. En effet, grâce au dévouement de M. Vincent Géricitano, nous avons pu réaliser un projet qui pourra être utile au maintien à domicile de personnes souvent très isolées, âgées ou démunies tant sur les plans de la santé que sur les plans social et économique.

Ainsi, avec la collaboration de M. Michel Louvain, nous avons pu procéder à l'enregistrement de messages visant le rappel d'exercices, de prise de médication ou encore de rappel relatif à l'alimentation. Ces messages seront diffusés gratuitement, sur demande aux abonnés du Programme Pair de la région de la Capitale-Nationale, mais seront aussi disponibles pour toutes les Agences Pair du Québec.

Sans le soutien professionnel de l'équipe de la chaîne ADR, nous n'aurions pu mettre en œuvre ce nouveau service.

Nous souhaitons de tout cœur que le CRTC redonne à la chaîne ADR son statut de service d'intérêt public et ordonne que la chaîne soit obligatoire sur le service de base de la télé numérique au Québec.


Suzanne Girard, présidente


Johanne Renaud, coordonnatrice